Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260429-D_61_2026-DE

# Séance du conseil municipal du 27 avril 2026
# Délibération n°61/2026

*Service référent* : *Finances Commande Publique*

## Objet : Finances – Budgets annexes – Approbation du compte financier unique 2025

**Rapporteur** : Serge BROSOLO, adjoint au Maire chargé des Finances, de la Commande publique et du Mécénat

**Exposé :**

Conformément à l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales, il appartient au Conseil municipal de désigner le président de la séance avant l'approbation du compte financier unique. Il est proposé de désigner Monsieur Gildas QUENDO, Premier adjoint.

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de , délibérant sur les le compte financier unique de l'exercice 2025 des budgets annexes, dressés par Monsieur Patrick LE ROUX, Maire, après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice considéré, résumés comme suit :

**Budget annexe campings :**

Section de fonctionnement :

- Recettes : 1 169 646,75 €
- Dépenses : 924 930,41 €
- Résultat : 244 716,34 €

Section d'investissement :

- Recettes : 294 330,31 €
- Dépenses : 193 206,40 €
- Résultat : 101 123,91 €

Le résultat global de clôture est de 345 840,25 €.

**Budget annexe cinéma :**

Section de fonctionnement :

- Recettes : 344 042,87 €
- Dépenses : 369 786,38 €
- Résultat : - 25 743,51 €

Section d'investissement :

- Recettes : 69 854,20 €
- Dépenses : 63 189,01 €
- Résultat : 6 665,19 €

Le résultat global de clôture est de – 19 078,32 €.

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260429-D_61_2026-DE

VILLE DE QUIBERON
République française
Liberté – Egalité – Fraternité

# Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
# Séance du 27 avril 2026

*Service référent* : *Finances Commande Publique*

## Objet : Finances – Finances – Budgets annexes – Approbation du compte financier unique 2025

L'An deux mil vingt-six, le27 avril 2026, à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le 21 avril 2026, s'est réuni à la Maison des Associations en séance publique sous la présidence de M. Patrick LE ROUX, Maire.

**Présents** : M. Patrick LE ROUX, Maire, M. Gildas QUENDO, Mme Christine POUILLET, M. Serge BROSOLO, M. Jean-Michel BELZ, Mme Corinne GONTARD, M. Hugues VANNIER, Adjoint au Maire, Mme Pascale SALINAS, M. Nicolas LECOMTE, Mme BARGAIN Marie-Céline, Mme Alizée POUILLET, M. Gérard MAISNIER, M. Alexis LIGEOUR, Conseillers délégués, Mme Nicole KIRSCHGESSNER, Mme Eugénie CORITON, M. Alain MOREAU, Mme Viviane AUDIC, Mme Arlette ROSSIGNOL, Mme Martine LE BERRE, Mme Anne CLARISSE TURI, Mme Marie-Hélène BERTRAND , Mme LEMOULINIER Sophie, Mme Sophie LAPLANCHE Conseillers municipaux.

**Absent** :

**Représentés** : Mme Annick DELAUNAY représentée par Mme Christine POUILLET, M. Pierre-Yves ROSTREN représenté par M. Gildas QUENDO, M. Jean-Pierre BOUTAUD représenté par M. Alexis LIGEOUR, M. Alain BENSOUSSAN par Mme Anne CLARISSE TURI,

Secrétaire de séance : Mme Alizée POUILLET

Conseillers en exercice : *27*
Présents : 22
Votants : 26

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260429-D_61_2026-DE

**Avis des commissions municipales :** Lors de sa séance en date du 20/04/2026, la Commission Finances et Pêche a émis un avis favorable.

**Adoption :**

**Considérant** que, conformément aux dispositions applicables, M. Le Maire s'est retiré au moment du vote afin de permettre au conseil de délibérer,

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1612-12 et suivants relatifs à l'arrêté des comptes des collectivités territoriales ;
**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M57,
**Vu** le rapport de présentation,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **23 VOIX POUR et 3 ABSTENTIONS (M. Alain BENSOUSSAN, Mme Anne CLARISSE TURI, Mme Marie-Hélène BERTRAND)**

**APPROUVE** les Comptes Financiers Uniques des budgets annexes de l'exercice 2025 ;

**ARRETE** les résultats définitifs du Compte Financier Unique des budgets annexes tels que présentés ci-dessus ;

**CONSTATE** la concordance entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable public ;

**DONNE** quitus à M. Le Maire pour sa gestion des budgets annexes au titre de l'exercice 2025 ;

**PREND ACTE** que les Comptes Financiers Uniques seront transmis au représentant de l'Etat dans les conditions réglementaires ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à cette délibération ;

**DIT** que la présente délibération sera transmise pour exécution au Service Finances et Commande publique de la Ville ;

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au contrôle de légalité.

A Quiberon, le 28 avril 2026

Le Maire

Patrick Le Roux

MAIRIE DE QUIBERON (MORBIHAN)

R. A. A. : 2026-
Classification actes : FINANCES LOCALES –

Publié le 29 avril 2026

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260429-D_61_2026-DE